

PROTOCOLE

Concernant les publics en situation de handicap

❖ **Personnes à Mobilité Réduite (PMR) :**

- Pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), la mise en conformité de l'immeuble du 18 Rue Juliette Lamber n'a pu être réalisé, l'Assemblée Générale des copropriétaires ont décidé de ne pas procéder aux travaux concernant l'accessibilité PMR (demande soumise à l'AG du 15 Mars 2016)
- L'accessibilité PMR n'étant pas possible à notre Cabinet du 18 Rue Juliette Lamber, nous avons développé un partenariat avec le Centre ESPACE DES SEPTS ARPENTS pouvant accueillir des Personnes à Mobilité Réduite
- Dans le cas où nous avons des demandes de formation de personnes en situation PMR, ces formations ont lieu dans les locaux à l'adresse suivante :
ESPACE DES SEPT ARPENTS (ERP ENSEIGNEMENT ET FORMATION)
42 Rue des sept arpents
93500 Pantin
www.espaceseptarpents.fr

❖ **Autres handicaps :**

- Pour d'autres handicaps (mental, psychique, troubles cognitifs, visuel, auditif et moteur), nous orientons ces personnes vers l'AGEFIPH www.agefiph.fr pour les aider dans leur parcours professionnel et trouver les meilleures solutions

Jean François THEVENOT

Président Directeur Général

